



COMMUNE DE LORMAYE

Conseil Municipal du 24 janvier 2022

Convocation du : 17/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LORMAYE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle des Fêtes communale (Crise de la Covid-19), sous la présidence de M. THIROUIN Bertrand, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUIN Bertrand, Mme DAVOUST Sylvie, M. JOUVELIN Patrick, M. MAILLARD Patrick, Mme DALLOZ Sandrine, M. ROBERGE Cédric, M. MARTIN David, Mme GOUIN Nelly, Mme GRAND Pascale, M. BIDET Philippe, Mme SAINTOT Guylaine, M. DE BOISFOSSÉ Thibault, M. DUC Michel, Mme GEFFROY Sandrine et M. KWASNIESKI Jacky

Secrétaire de séance : Mme Guylaine SAINTOT

Le compte rendu de la séance du 13/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire soumet au Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur une modification des statuts de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-De-France (PEIDF) avec le transfert du contingent incendie. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal consent à cet ajout.

I) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Le problème d'écoulement des eaux, au niveau des bordures de sécurité récemment installées rue Maurice Glédel, a été résolu.

De nouvelles places de stationnement, rue du Chemin Neuf, ont été matérialisées.

Une pente jugée dangereuse sur une portion du trottoir, rue Alexandre Goislard, a été adoucie.

Un évier a été changé dans un logement communal et l'installation électrique devrait être revue.

II) DEMANDES DE SUBVENTIONS AU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) ET À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Réf 2022/1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Création ou rénovation d'équipements publics : Fourniture et installation de stores à la salle des fêtes**

- **Pour un montant de 5 116,86 € HT - soit 6 140,23€ TTC**

- sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de 1 536,00 € soit 30 % du coût du projet HT (À noter qu'une demande de subvention est également en cours auprès des services préfectoraux).

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : juillet 2022

- Fin des travaux : juillet 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €		Produits (financeurs) en €	
⇒ Coût global :	5 116,86 € HT	⇒ Financements publics :	
		FDI :	1 536,00 € (30 % de la dépense HT)
		Autofinancement :	3 580,86 € (70 % de la dépense HT)
		Autofinancement TVA :	1 023,37 €
Total charges =	6 140,23 € TTC	Total des produits =	6 140,23 €

Réf 2022/2 et 2022/3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Urbanisme et cadre de vie : Sanitaires publics**

- **Pour un montant de 24 430,00 € HT - soit 29 316,00 € TTC**

- sollicite à cet effet des subventions au titre du fonds départemental d'investissement (pour un montant de 6 690,00 € soit 30 % du coût du projet HT) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (pour un montant de 4 460,00 € soit 20 % du coût du projet HT).

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : septembre 2022
- Fin des travaux : octobre 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €		Produits (financeurs) en €	
⇒ Coût global :	24 430,00 € HT	⇒ Financements publics :	
		FDI :	7 329,00 € (30 % de la dépense HT)
		DETR / DSIL :	4 886,00 € (20 % de la dépense HT)
		Autofinancement :	12 215,00 € (50 % de la dépense HT)
		Autofinancement TVA :	4 886,00 €
Total charges =	29 316,00 € TTC	Total des produits =	29 316,00 €

Réf 2022/4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- **Vidéoprotection : Installation d'une caméra de surveillance, rue de Maintenon**

- **Pour un montant de 9 462,00 € HT - soit 11 834,40€ TTC**

- sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour cette réalisation, pour un montant de 7 569,60 € soit 80 % du coût du projet HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : juillet 2022
- Fin des travaux : juillet 2022

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en €		Produits (financeurs) en €	
⇒ Coût global :	9 462,00 € HT	⇒ Financements publics :	
		DETR :	7 569,60 € (80 % de la dépense HT)
		Autofinancement :	1 892,40 € (20 % de la dépense HT)
		Autofinancement TVA :	1 892,40 €
Total charges =	11 354,40 € TTC	Total des produits =	11 354,40 €

III) RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE – CHOIX DES ENTREPRISES SUITE AU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Réf 2022/5 : Un avis de marché public à procédure adaptée a été publié du 12 novembre 2021 au 16 décembre 2021 sur les sites du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP.fr – Annonce n° 21-148720) et de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir sous la dénomination « RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE » (3 lots).

La commission d'appel d'offres a procédé le 16 décembre 2021 à l'ouverture des plis.

M. le Maire avise le Conseil que 2 propositions pour le lot 1 (Démolitions – Gros Œuvre (GO) – Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) – Ravalement) et 3 propositions pour le lot 2 (Couverture) ont été réceptionnées en Mairie mais qu'aucune offre n'a été faite pour le lot 3 (menuiseries extérieures).

Le cabinet TANDEM ARCHITECTES, à qui la maîtrise d'œuvre a été déléguée, a ensuite analysé les candidatures et a demandé aux entreprises plusieurs compléments d'informations jusqu'au 7 janvier 2022. Le tableau suivant reprend les résultats obtenus par tous les candidats :

LOT 1 : ITE					
	MONTANT HT/ TTC	Avec Options HT/ TTC	Note du mode opérateur (sur 60 points)	Note du prix (sur 40 points)	Note finale
ISOLBA <i>Bonneval (28)</i>	81 637,29 € 97 964,60 €	110 147,08 € 132 176,50 €	58/60	37,71/40	95,71/100
ISORAVAL <i>Dreux (28)</i>	76 958,50 € 92 350,20 €	97 424,25 € 116 909,10 €	56/60	40/40	96/100

LOT 2 : COUVERTURE					
	MONTANT HT/ TTC	Avec Options HT/ TTC	Note du mode opérateur (sur 60 points)	Note du prix (sur 40 points)	Note finale
DIAS CONSTRUCTION <i>Nogent-le-Roi (28)</i>	57 021,00 € 68 425,20 €	78 357,00 € 94 028,40 €	58/60	38,19/40	96,19/100
EIFFAGE <i>Mignières (28)</i>	68 855,19 € 82 626,23 €	114 361,03 € 137 233,24 €	54/60	31,62/40	85,62/100
RENARD <i>Évreux (27)</i>	54 437,30 € 65 324,76 €	89 847,77 € 107 817,32 €	46/60	40/40	86/100

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour l'offre de l'entreprise ISORAVAL pour le lot 1 et l'offre de l'entreprise DIAS CONSTRUCTION pour le lot 2 et déclare le lot 3 infructueux, ce qui permettra de prospecter plus librement auprès d'artisans et d'entreprises de menuiserie. S'agissant des options, un point doit être fait (surtout avec le regroupement pédagogique qui occupe toujours une partie du bâtiment) mais elles devraient pouvoir être toutes validées. À ces fins, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

IV) EMPRUNT COMMUNAL

Réf 2022/6 : M. le Maire présente aux conseillers les différentes propositions qu'il a reçues pour un emprunt de 30 000 € à taux fixe sur 5 ou 10 ans lesquelles peuvent se résumer par le tableau suivant :

	EMPRUNT DE 30 000 €			
	5 ANS		10 ANS	
Caisse d'épargne				
TAUX FIXE	0.500%		0.730%	
échéances <i>annuelles</i> constantes	6 090,30 €		3 121,76 €	
	COÛT (I + C)	30 451,50 €	COÛT (I + C)	31 217,60 €
échéances <i>trimestrielles</i> constantes			778.39 €	
			COÛT (I + C)	31 135,60 €
Commission d'engagement	100,00 €			
Crédit mutuel				
TAUX FIXE	0.450%		0.750%	
échéances <i>trimestrielles</i> constantes	1 517,78 €		779,18 €	
	COÛT (I + C)	30 355,60 €	COÛT (I + C)	31 167,20 €
Avec des échéances dégressives	COÛT (I + C)	30 354,37 €	COÛT (I + C)	31 153,17 €
Frais d'étude et d'enregistrement	150,00 €			
Crédit agricole	Consulté, le Crédit agricole, comme en 2019, a considéré que le comptes de la commune n'apportaient pas les garanties nécessaires de remboursement.			

Cet emprunt, pour lequel un reste à réaliser a été déterminé, servira à financer la rénovation de l'ancienne école.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la CAISSE D'ÉPARGNE pour un emprunt de 30 000 € sur 10 ans à échéances trimestrielles constantes (778.39 € - commission d'engagement de 100,00 €) et charge M. le Maire designer tous les documents nécessaires.

V) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE – MODIFICATION STATUTAIRE : TRANSFERT DU CONTINGENT INCENDIE

Réf 2022/7 : Vu la délibération n° 21_12_01 en date du 16 décembre 2021 du Conseil Communautaire des Portes Euréliennes d'Île-de-France rapportée ci-après,

« L'article 97 de la Loi NOTRe, modifiant l'article L.1424-35 du CGCT, offre la possibilité aux EPCI d'exercer la compétence " financement du contingent SDIS " en lieu et place de ses communes membres.

Dans ce cas, la contribution de l'EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'établissement de coopération intercommunale.

Ainsi, dans le cadre de l'optimisation des ressources de la communauté de communes, il est proposé aux communes de transférer leur compétence " financement du contingent SDIS " afin d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la communauté de communes et ainsi le montant de sa Dotation d'Intercommunalité (DGF). Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou les autres recettes perçues par les communes.

L'évaluation des transferts de charges conduira pour les communes membres et pour la communauté de communes à une neutralité financière. La cotisation totale versée au SDIS 2021 par les communes de l'EPCI est de 2 101 146 €, celle prévue pour 2022 est de 2 127 150 €.

Vu l'avis favorable du comité des maires du 25 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 décembre 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert des contributions obligatoires au SDIS en lieu et place des communes,

DIT que ce transfert deviendra une compétence facultative de la communauté de communes rédigée comme suit : " Contribution financière au budget du service départemental d'incendie et de secours ".

INVITE les communes membres à bien vouloir se prononcer sur cette prise de compétence facultative dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération ; à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité absolue (8 POUR – 1 CONTRE M. ROBERT DE BOISFOSSÉ qui estime que la démarche n'a qu'un but d'optimisation fiscale sans aucune réflexion sur la qualité ou l'amélioration éventuelle du service et pense, qu'à terme, ces manœuvres répétées ne visent qu'à permettre la suppression des petites communes – 6 ABSTENTIONS MMES GOUIN, GRAND, SAINTOT, GEFFROY et MM. DUC et KWASNIEWSKI) approuve, telle qu'elle a été exposée, la modification des statuts de la communauté de communes des PEIDF.

VI) SYNDICATS ET COMMISSIONS

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France - PEIDF (M. THIROUIN) : La maison de santé d'Épernon devrait être inaugurée prochainement. Pour autant, les conseillers constatent que, malgré les structures, ce sont malheureusement les praticiens qui font défaut.

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Senantes, Saint-Lucien, Coulombs, Lormaye (M. JOUVELIN) : Un comité syndical est prévu la semaine prochaine. La gestion de la crise sanitaire devient très éprouvante pour les enseignants comme pour le personnel et les familles.

VII) QUESTIONS DIVERSES

Après un hiatus, le bulletin municipal est de retour cette année. Il devrait être finalisé et publié dans les semaines qui viennent.

L'arbre de Noël a été une réussite, M. le Maire remercie tous les intervenants et les participants.

Mme GOUIN signale ce qui lui semble être une voiture épave, rue de Chandres.

M. DUC critique le nouveau mode d'apport mis en place en déchèterie (solde de 50 points pour l'année décompté en fonction de la méthode de dépôt : par voiture 1 point, par véhicule utilitaire 3 points,...).

Il souhaiterait, de plus, que la collecte à la demande (mais sous certaines conditions) des encombrants puisse être mieux connue des habitants (prise de rendez-vous pour ce service au n° vert 0 800 558 598).

Il rappelle aussi l'intérêt que pourrait avoir l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur la commune.

Enfin, il évoque différents soucis sur les trottoirs, rejoint dans ce sens par Mme GRAND et M. KWASNIEWSKI (affaissement, bande jaune à matérialiser, jardinière déplacée...).

M. MAILLARD demande quelles animations sont prévues pour le week-end de la Saint Jean cette année. L'idée de reconduire le marché nocturne de juillet dernier est avancée sans oublier le feu de joie et la messe en plein air.

Il note que, suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif rue de Maintenon, le panneau STOP n'a toujours pas été remis en place sur le chemin du Gué.

M. JOUVELIN indique que, suite à sa demande, les quelques haies qui commençaient à envahir le trottoir, rue du Péage, ont été coupées par leur propriétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 10.